

1800.

Cossit; Campbell a toutes les aptitudes voulues pour la fonction de procureur général. Position pénible où se trouve McKinnon par suite de sa suspension par Murray; demande une décision dans le cas de McKinnon. Il croit que ce dernier a été suspendu sans raison. Envoie une requête de la part de Ball, qui, croit-il, a été maltraité. 561

*Incluse.* Requête d'Ingram Ball. 567

15 novembre,  
Londres.

Hames à King Demande qu'on le nomme officier de marine à Terre-neuve ou surintendant des mines au Cap-Breton, où il retournerait avec plaisir, vu que Despard en a fait son ami de confiance.

"A. & W. I.", vol. 598

*Inclus.* Mémoire de Hames. Il fait connaître l'opinion de Despard au sujet du gouvernement du Cap-Breton.

15 novembre,  
Whitehall.

Le secrétaire d'Etat (Portland) à Despard. Il a reçu ses dépêches. La conduite de Murray sera signalée au duc d'York. Despard est autorisé à suspendre tous les membres du gouvernement qui refuseront de remplir leurs devoirs. Envoie copie d'un mémoire de Tremain et Stout. Murray devra rendre compte de la somme de £2,131, 11s. 5d. qui lui a été payée par ces derniers. Transmet copie de la lettre qu'il avait écrite à Murray à la suite de ses représentations touchant la conduite de Tremain et Stout; cette lettre autorisait Murray à acheter de Tremain et Stout l'outillage nécessaire pour l'exploitation de la houillère et à dépenser £1,000 pour la construction d'un hôtel du gouvernement. Murray devra rembourser tout l'argent qu'il a reçu et dont il n'a pas rendu compte. Despard pourra soit exploiter les mines pour le compte du gouvernement soit les laisser en la possession de Tremain et Stout comme locataire à volonté.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 479

(Une copie de cette lettre se trouve dans "Col. Off.", vol. 1, p. 154, où le jour du mois est indiqué.)

25 novembre,  
Sydney.

Jane Miller à King. L'annuité qu'on lui a promise, lors du décès de son père, ne lui a pas été payée.

*Inclus.* Compte des dépenses payées par Miller pour le service de la houillère et encore dû.

Lettre du secrétaire de Despard. C'est au secrétaire d'Etat à décider si l'annuité sera payée ou non.

25 novembre,  
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Envoie des comptes au sujet du nouvel hôtel du gouvernement. Si on lui avait permis d'employer des ouvriers militaires il y a longtemps que l'hôtel serait habitable; rien n'y est comparable en Amérique au point de vue de la qualité des matériaux et du bon marché de la main-d'œuvre. "Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 643

Comptes et pièces justificatives. 538 à 639

25 novembre,  
Cap-Breton.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il a livré les sceaux, la correspondance, etc., à Despard. Il est allé chez Despard pour lui donner des renseignements, mais Despard a refusé d'avoir un entretien avec lui. La lettre de Sa Grâce en date du 11 octobre 1799 l'a plongé dans une vive inquiétude. Bien que Despard ait en caisse plus de £2,000 provenant de la vente de la houille (chiffre qui s'élèvera à £3,000 avant le jour de Noël), il (Murray) a été incarcéré parce qu'il n'avait pas payé les gages des mineurs, de sorte qu'il a été obligé de tirer une autre lettre de change, à laquelle il espère qu'on fera honneur. La lettre du 18 octobre, suivant celle du 11, a dû être écrite à la suite de faux rapports, dont l'effet, espère-t-il, sera dissipé par le juge en chef Smith. Il aime à croire que son refus d'abandonner à Despard le gouvernement civil sera considéré simplement comme une erreur de jugement. A cause de l'état de sa santé, il ne pourra se rendre en Europe pendant l'hiver; transmet un certificat de médecin. Envoie la liste des lettres de change qui ont été tirées. 647